

Quelques exemples  
types d'impacts  
locaux concrets  
pour les usagers des  
différentes réformes  
attaquant les  
services publics

**FO**  
*la force syndicale*

**Département A** : dans la commune de AA, la fermeture du bureau de poste s'est traduite par le transfert des missions de gestion bancaire postale aux agents municipaux (évidemment non formés, ni qualifiés pour cela).

**Département B** : suite à la suppression de 5 postes et à la réorganisation de 2010, à la préfecture du département, les demandes de rendez-vous pour un dossier de naturalisation passe désormais obligatoirement par un numéro unique ouvert un seul jour par semaine, le jeudi de 14 heures à 16 heures. Ce numéro est indisponible car immédiatement saturé.

**Département C** : dans ce département rural, aux conditions de transports difficiles (montagnes, réseau routier réduit, conditions climatiques parfois critiques du fait de la neige), il a été supprimé 12 bureaux de postes sur 46, 3 écoles et collèges, 1 tribunal d'instances sur les 3, 1 conseil des prud'hommes, les subdivisions territoriales de l'ex Equipement et 1 sous-préfecture sur les 3. De plus, le bloc de chirurgie de l'hôpital de CC a été fermé ainsi que la maternité de CCC.

Pour les usagers, cela conduit à des déplacements plus longs pour réaliser leurs démarches administratives ou d'accès aux soins. Or le département n'est pas encore « maillé » en réseau TIC et 48% de la population du département a plus de 60 ans. Beaucoup sont désormais dans l'impossibilité d'accéder à ses services publics.

**Département D** : Au commissariat de la ville de DD, les policiers ont comme consignes de récupérer des fauteuils, des bureaux ou du mobilier laissés dans la rue lors de déménagements. Face au manque de personnel, il a été fait appel en 2010 et 2011 à des policiers à la retraite pour assurer l'accueil (pendant deux mois en 2010 !).

**Département E** : L'instauration de tarifs de péages ferroviaires pour la SNCF au bénéfice de Réseau Ferré de France (RFF - mesure d'avril 2008) se répercute par des suppressions de trains ou d'arrêts (sur des lignes jugées non rentables du fait des péages) et par des augmentations importantes sur les tarifs des billets et abonnements pour les usagers de la SNCF. Pour le

département E, les trains grandes lignes Co-rail et Intercités ne s'arrêtent plus dans la gare de EE. Les usagers concernés (trajet domicile travail entre les villes de EE et EEE - 4700 personnes par jour) sont obligés, soit de prendre la voiture, soit un TER, unique, moins rapide et bondé (1 seul le matin à 7h00, 1 seul le soir à 19h).

**Département F** : La privatisation du contrôle des transporteurs (autocars, poids lourds) a multiplié par trois le tarif des contrôles. Les entreprises de transports suffisamment importantes peuvent bénéficier de conditions et de coûts de contrôles compétitifs en mettant en concurrence leurs contrôleurs sur appels d'offres européens, les autres, plus petits, subissent les monopoles locaux. Pour le département F, l'ex centre technique de l'ex DRIRE de la ville de FF a finalement été supprimé par l'entreprise Véritas à qui il avait été transféré. Pour les 4 entreprises locales de PL du département, outre l'augmentation des tarifs du contrôle, le centre technique le plus proche est désormais dans le département voisin F' soit à environ 120 Km.

**Département G** : l'établissement pénitentiaire de la ville de GG a fermé en 2011 sans être remplacé par une nouvelle structure à proximité. Les surveillants ont été mutés (certains à plus de 800 km !). Les détenus sont répartis entre deux centres pénitentiaires anciens, l'un à 150 km, l'autre à 235 km de GG, aux conditions de détentions dégradées pour les détenues. Cela induit des coûts et des contraintes supplémentaires (trajets + nuitées pour les visites) pour leurs familles.

**Département H** : En 2009, le secrétaire d'Etat aux Transports a écrit aux préfets pour qu'ils incitent les communes et les Conseils généraux à **diagnostiquer tous les passages à niveau croisant les routes** dont ils sont gestionnaires.

Le Conseil général de H dispose de personnels qualifiés pour cette mission de diagnostic, mais ce n'est pas le cas des 26 communes concernées dans le département, de taille modeste et qui ne disposent d'aucunes ressources techniques en interne. Ces dernières se sont donc tournées vers le préfet et la Direction départementale des territoires (DDT) qui doit, de part une loi de

2001, leur apporter une assistance technique via l'ATESAT (Assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Or, du fait des réductions d'effectifs directement issues de la RGPP, la DDT n'est plus en mesure d'assurer cette mission ! L'Etat fait donc le choix de sacrifier sciemment la sécurité pour des économies d'effectifs, et fait preuve d'une hypocrisie certaine en rejetant la responsabilité de ces diagnostics sur les communes.

**Département I :** La baisse des moyens consacrés au patrouillage des services routiers de l'Etat et du Conseil Général sont à l'origine de la « pagaille » générée en décembre 2010 et janvier 2011 lors des importants épisodes neigeux dans le département. L'impossibilité de déneiger les voiries, y compris celles les plus utilisées, a conduit à des accidents (heureusement uniquement matériels cette fois-ci) et à des blocages d'usagers pris au piège plusieurs heures sur les routes du département. La réduction des moyens et des critères d'entretien préventif des chaussées et des ouvrages d'art, la suppression de l'éclairage public et cet abaissement des niveaux de service en viabilité hivernale constituent des risques évidents pour l'usager et pour les personnels publics concernés. Cela a entraîné des désordres techniques dans les structures de chaussées, accélérant encore leur dégradation.

**Départements de la Région J :** La suppression des effectifs (542 emplois entre 2007-2011 au niveau national, 37 au niveau de la région) dans le domaine de la sécurité sanitaire de l'alimentation interdit aux ex Services vétérinaires de garantir la salubrité de la viande sortant des abattoirs.

Une expérimentation nationale sur les plus gros abattoirs de porcs de la région J a été décidée fin 2010 : elle permet aux exploitants de ces abattoirs d'assurer eux-mêmes l'inspection (en « autocontrôle ») des viandes qu'ils vont vendre au consommateur ! En plus de cette expérimentation extraordinairement dangereuse, le non respect des règles fixées pour les contrôles indispensables à la protection de la santé publique et à la sécurité du consommateur, conduisent aujourd'hui à :

- une absence d'inspection dans de nombreux abattoirs de volailles de la région;

- l'impossibilité dans certains abattoirs de bovins de réaliser l'inspection des animaux vivants avant leur abattage, alors qu'il s'agit d'un point clé pour garantir la mise sur le marché de viande d'animaux en bonne santé ;

- de très graves manquements dans le domaine du traitement des animaux.

**Département K :** Le département a été très impacté par la « carte judiciaire » et la baisse des moyens et des effectifs de la justice. Un tribunal d'instance, un tribunal de commerce, un conseil des prud'hommes, et le tribunal de grande instance de KK (région) ont été fermés entre 2008 et 2011 ! Comme l'ont indiqué les magistrats, les personnels de la justice et les avocats : il manque des locaux pour recevoir les administrés dans les galeries d'instruction / il est impossible aux avocats de s'entretenir avec leurs clients condamnés par les chambres de comparution immédiate ce qui leur interdit un échange sur la nécessité ou non de faire appel / la surcharge de travail des magistrats conduit à une absence de motivation des décisions / une audience sur trois s'effectue sans greffier /... dans le département, comme ailleurs, on assiste au paradoxe d'une « justice hors-la-loi », faute de moyens.

**Département L :** Le service de réanimation de l'hôpital de LL est contraint de refuser des patients (ce fut notamment le cas à 5 reprises l'hiver dernier) suite aux suppressions de 15 lits et de 32 postes (soignants et administratifs) en 3 ans. Des patients devant pourtant être réanimés doivent « attendre » ou être redirigés sur d'autres établissements, le plus proche, sur la commune de LLL étant distant de 57 km ! Leur vie est clairement mise en danger.

**Département M :** La suppression du centre départemental de Météo France de MM et des contrôleurs territoriaux de l'ex Direction départementale de l'Équipement ont conduit à l'incapacité des services du préfet de « territorialiser » et de caractériser précisément les risques pour la population lors du violent épisode pluvieux de juin 2010. Celui-ci a fait 24 morts dont beaucoup auraient pu être évités si l'Etat disposés toujours de ses moyens techniques, territoriaux et de prévention.

**Département N** : En 2007, une subdivision territoriale de l'Etat de l'ancienne Direction départementale de l'Equipement a disparu dans le sud, sachant que 2 subdivisions avaient déjà disparu en 2005. En 2010, les deux unités territoriales (nouvelle dénominations des subdivisions) du nord de la Direction départementale des territoires (DDT fusionnant ex DDE et ex DDAF) ont été regroupées pour devenir l'unité territoriale de NN. Les réductions d'effectifs ne permettent pas de garantir la pérennité de ces unités à court terme. En 2007, les subdivisions étaient composées de 88 agents. En 2010, il n'y a plus que 38 agents répartis dans les trois unités territoriales.

Un EHPAD (établissements d'accueil pour personnes âgées) qui avait la DDT comme conducteur d'opération se retrouve seul pour gérer son opération en cours de reconstruction de l'établissement. La directrice n'arrive pas à gérer les dérives de son opération car le maître d'œuvre, privé, qui n'est pas sur place, n'arrive pas à gérer la maîtrise de l'opération et les demandes de travaux supplémentaires des entreprises. La conséquence est un dépassement de budget de 2M€ qui aurait pu être amoindri si le conducteur d'opération DDT avait accompagné l'établissement pour lui conseiller les bonnes orientations à prendre. Pour compenser ce surcout, les crédits de l'assurance maladie seront utilisés.

**Département O** : La fermeture en 2009 de la base militaire de OO (82 au niveau national d'ici 2015, représentant 54000 suppressions d'emplois) a considérablement affaibli économiquement les communes et les zones avoisinantes : 6500 militaires et leurs familles sont partis / 16 commerces ont fermés / 8 entreprises (intervenant en travaux, restauration et entretien pour la base) ont déposé le bilan / l'impact sur l'emploi a été considérable avec une aggravation du 2,3% du chômage dans les secteurs concernés. Et, de surcroît, l'éducation nationale en a profité pour fermer l'école Romain Rolland et 6 classes du collège Montesquieu sur la ville de OO.

**Département P et Région PP** : L'activité liée aux convois exceptionnels est une composante importante de la vie économique du département : les modules composant les éoliennes, les pièces de l'A 380 sont notam-

ment acheminées par convois exceptionnels. Le département est concerné par environ 10 000 convois chaque année.

La délivrance des autorisations est une mission assurée par les directions départementales de l'Etat.

Il s'agit d'une activité sensible du fait des enjeux :

- économiques pour les transporteurs et les industriels, pour qui l'obtention des autorisations conditionne la réalisation des contrats ;

- de sécurité routière car les dimensions parfois importantes des convois nécessitent des précautions particulières (accompagnement, itinéraires particuliers).

Or, le choix a été fait de régionaliser les effectifs en charge de ces missions, à seule fin de faire quelques économies de bouts de chandelle, directement dictées par les réductions d'effectifs imposées par la RGPP. L'instructeur situé désormais dans la préfecture de région est donc à plus de 180 km de l'itinéraire sur lequel il doit délivrer une autorisation. Déconnectés du terrain, les instructeurs passent plus de temps à comprendre les dossiers et à instruire les autorisations, ce qui provoque de nombreux retards, et présente un risque accru d'erreur d'instruction et par conséquent d'accident.

Les conséquences sont également lourdes pour les transporteurs et les industriels, qui n'ont plus d'interlocuteur au niveau local et obtiennent des autorisations avec parfois plus de 3 mois de retard.

A cela s'ajoute que les services de polices et de gendarmeries ont réduit leurs effectifs et cette mission d'accompagnement n'est désormais plus prioritaire. Ce qui retarde encore d'autant les convois.

**Département Q** : Dans le quartier QQ (classé en ZEP : zone d'éducation prioritaire), de la ville de QQQ :

- deux classes de premier degré (maternelle et primaire) ont été supprimées en septembre 2010 ;

- un poste d'enseignant Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) va être supprimé en septembre 2011 ;

- une classe de soutien aux enfants non-francophones a été fermée en janvier 2011. Pour ce qui est du second degré, le volume horaire alloué aux établissements ne cesse de diminuer alors même que les besoins de ce quartier augmentent.

Les trois collèges du quartier ont été regroupés en 2 (le troisième a fermé) en septembre 2010 ce qui a provoqué une augmentation de 15% des effectifs de chaque classe (au dessus des seuils de ZEP !), des perturbations pour les enfants et leurs familles, une augmentation de 38% des problèmes de sécurité dans et à l'entrée des deux collèges (faute de moyens de surveillance et de pouvoir maintenir un encadrement individualisé tels qu'ils existaient à trois collèges).

Pour la rentrée 2011, l'Inspecteur d'académie a indiqué aux familles des enfants de CM2 qu'il leur conseillait « de se tourner vers les collèges privés de QQQ ».

**Département R** : A l'hôpital Saint-Paul, au centre de la ville de RR, 400 emplois ont disparu depuis 2008. Il s'agit, pour la plupart, d'emplois « peu visibles » comme ceux des services techniques ou administratifs. Mais les suppressions atteignent aussi le personnel soignant : l'offre de soins diminue depuis un an et la nuit, par exemple, il n'y a plus de chirurgien en chef. Si cela peu attendre, le patient est opéré le lendemain. Sinon, il est transféré à la clinique (privée) de l'Archette.

**Département S** : 6 centres d'accueil de la Sécurité sociale de la ville de SS parisiens vont être fermés sur les 14 actuellement ouverts. Parmi ses suppressions, le point d'accueil spécialisé du quartier de SSS, alors qu'il était destiné aux populations les plus précaires.

Et les plateformes téléphoniques (déjà existantes) sont réduites du tiers de leurs effectifs.

**Département T** : Dans le département, l'hôpital public de TT, la polyclinique privée de TTT et le centre de cardiologie de TTTT ont été regroupés sur un seul site en janvier 2010.

Le bâtiment a été construit, non pas par le service public, mais par la polyclinique qui s'est associée au groupe VINCI construction. La gestion des urgences est commune entre la polyclinique et le service public. Quand un patient se présente aux urgences, c'est la guerre pour savoir qui va le prendre en charge ! La gestion des urgences n'est toujours pas réglée.

Non seulement l'hôpital public doit payer un

loyer (exorbitant) à la polyclinique mais il doit aussi payer un « droit de passage » pour faire passer les patients dans les couloirs (par exemple pour se rendre à la radiologie, au laboratoire, aux blocs opératoires). Bilan de l'opération pour l'hôpital public : en janvier 2010, déficit de 9 000€, idem en février, 8 000 € en mars, 12 000 € en avril, 10 000 € en mai, 10 000 € en juin, 9 000 € en juillet, etc. L'activité développée ne suffit pas pour payer les loyers ! Le directeur de l'établissement public se pose aujourd'hui la question de fermer le bloc opératoire afin de réduire le déficit.



*www.force-ouvriere.fr*  
Cgt-FO141, Avenue du Maine 75014 PARIS